



Madame Anne Hidalgo, Maire adjointe de Paris
M. François Vauglin, Conseiller délégué de Paris 11^e
Madame Elisabeth Borne, Directrice de la DU

Paris, le 22 février 2010

Objet : Aménagement de l'îlot Bréguet et éco quartier

Madame La Maire-adjointe de Paris,
Monsieur le Conseiller délégué de Paris 11^{ème},
Madame la directrice,

Nous vous remercions de nous avoir reçus le 15 février dernier pour discuter des enjeux associés au projet d'aménagement de l'îlot Bréguet. L'objectif de cette rencontre était de faire préciser la position globale de la Mairie centrale sur l'aménagement de l'îlot et notamment sur la possibilité d'en faire un éco quartier, au même titre que les quartiers Fréquel-Fontarabie, ZAC Batignolles, ZAC Pajol. Il s'agissait également de préciser les moyens concrets engagés par la Mairie de Paris pour la réalisation de cet aménagement. Nous vous avons rappelé notre volonté de participer activement aux prises de décisions, dans le cadre d'une vraie concertation.

Lors de cette rencontre, la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris et la Mairie du 11^e se sont engagés sur un certain nombre de points.

La Direction de l'Urbanisme s'est engagée à :

- nous transmettre son guide « Aménager Durable », en cours de réactualisation ;
- nous transmettre les objectifs spécifiquement retenus pour l'îlot Bréguet dans le cadre du Plan Climat de la Ville de Paris. La forme n'a pas été précisée. Quelle sera-t-elle ?
- impliquer dès maintenant les services de la DVD de la Ville de Paris et du 11^e arrondissement afin que soient établies des études sur les circulations piétonnes et automobiles en fonction des 3 scénarios d'aménagement envisagés à ce jour.
- nous transmettre les résultats de l'étude de faisabilité de M. Lauzeral qui concerne les différents scénarios pour la conservation du centre de tri, sa réhabilitation partielle ou sa destruction ainsi que les éléments de l'étude établis par le bureau d'étude SLH.

La Mairie du 11^e, représentée par M. François Vauglin, s'est engagée à :

- nous transmettre à l'avance tous les documents utiles au bon déroulement de la concertation, afin que nous puissions les examiner et y travailler avant la tenue des réunions de comité de suivi.
- Intégrer au comité de suivi l'association des Commerçants grossistes (ACCPPF), acteur majeur sur le quartier.

Concernant la parcelle 1, nous avons noté que la SCI-Bréguet n'est pas propriétaire et ne le sera, au plus tard, qu'au 31 décembre 2010 (date de fin de la promesse de vente), à la condition qu'elle arrive à commercialiser ses locaux. Nous souhaitons vivement être informés des suites données aux nouvelles propositions de la SCI.

Pour faire avancer la concertation sur ce dossier, il nous semble nécessaire, comme nous en avons exprimé le souhait, que le Comité de suivi se réunisse prochainement. Il s'agirait d'une part de partager entre tous les informations recueillies lors de notre rencontre, d'autre part de faire le point sur les avancées notables du dossier depuis avril 2009 (date de sa dernière réunion) : détails du PC modificatif sur la parcelle 1, dates de fin des travaux sur la parcelle 2, avancement des réflexions sur la Villa Marcès, etc.

Pour finir, nous ne vous cacherons pas notre déception. Vos réponses sont restées, à notre sens, très limitées. Nous avons bien compris que l'îlot Bréguet répondra aux exigences du plan Climat de la Ville de Paris, engagé en 2007 et auquel toute opération d'aménagement doit répondre. Mais le volet énergétique reste le seul à être sans cesse précisé, toujours au détriment de ceux des transports et de la concertation. Le volet « transports » est pourtant crucial, tant au niveau des enjeux globaux du changement climatique qu'au niveau local, garant d'un espace public partagé et apaisé.

Par ailleurs, nous avons été étonnés du silence de Mme Pascale Lebeau, représentante de Mme Hidalgo. Nous souhaitions en effet connaître la position de la Mairie centrale sur ce dossier, sachant que l'îlot Bréguet peut être une opportunité pour la Ville de Paris de réussir une opération de réhabilitation exemplaire dans un tissu urbain dense, qui plus est dans un quartier marqué par la mono-activité de textile gros / demi-gros. Que faut-il en déduire ?

Je vous prie de croire, Mesdames, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Martine Cohen
Présidente de l'ASQP